Concours « J'aime ma chaudière bois »
Edition 2026-2027

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le concours « J'aime ma chaudière bois » est de retour pour une nouvelle édition 2026-2027

Paris, le 1/10/26

Le CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie) et Fibois France lancent une nouvelle édition du concours « J'aime ma chaudière bois ». Gestionnaires, concepteurs, propriétaires et exploitants de chaudières automatiques au bois sont invités à candidater jusqu'au 31 décembre 2026 pour faire connaître leur installation et contribuer au rayonnement du bois-énergie en France.

Depuis 2021, ce concours met en lumière les projets de chaudières bois les plus innovants, exemplaires et inspirants du territoire. Initialement lancé dans le cadre du « Plan Bois Énergie Bretagne », il rassemble aujourd'hui huit régions partenaires : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une filière qui a du cœur à l'ouvrage

Première énergie renouvelable de France, le bois-énergie s'appuie sur des installations de toutes tailles, portées aussi bien par des collectivités que par des acteurs privés. Depuis la création du concours, 36 lauréats ont déjà été distingués pour la qualité, l'exemplarité ou le caractère inspirant de leur projet. Lors de la dernière édition (2024-2025), 22 dossiers avaient été déposés, couvrant des installations allant de moins de 100 kW à plus de 500 kW de puissance bois, alimentées majoritairement en bois déchiqueté.

L'ensemble des histoires des lauréats précédents est à retrouver sur la page dédiée : [J'aime ma chaudière bois - Fibois France]

Le concours **J'aime ma chaudière bois** est organisé par FIBOIS FRANCE et CIBE

soutenu par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ADEME, France Bois Forêt Interprofession Nationale

animé par FIBOIS Auvergne Rhône Alpes, FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté, FIBOIS Bretagne, FIBOIS Centre-Val de Loire, Communes forestières, FIBOIS Pays de la Loire

Qui peut candidater ?

Le concours s'adresse à toute personne possédant, gérant, ayant conçu ou construit une chaufferie automatique à granulés ou à bois déchiqueté, quelle que soit sa puissance, desservant une exploitation agricole, un commerce, une industrie, un équipement public ou des logements. L'installation doit être en fonctionnement depuis au moins 2 ans (pour présenter un retour d'expérience minimum).

Les installations domestiques individuelles ne sont pas éligibles.

Calendrier de l'édition 2026-2027

- Appel à candidatures : dès le 1er octobre 2026
- Clôture des candidatures : 31 décembre 2026
- Réunion du jury : janvier 2027
- Annonce des lauréats : à la Saint-Valentin 2027

Une mise en lumière nationale et régionale

En participant, les candidats bénéficient d'une visibilité sur une page dédiée du site de Fibois France ainsi que sur les réseaux sociaux, à l'échelle régionale et nationale. Les projets « coups de cœur » du jury font l'objet d'une fiche de communication pédagogique et illustrée, voire d'une vidéo, afin d'inspirer les futurs porteurs de projets.

